COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2015

(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 16 juin 2015 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Laurent Daulny, sur convocation adressée le 10 juin 2015

Présents: 26 - Pouvoirs: 2

Assistent à la séance Nathalie Pavageau et Agnès Tixier des services de la communauté de communes.

M. Gilles Gaudon est élu secrétaire de séance.

Mme Ana Sofia Leité Costa, receveur communautaire est excusée.

Le Président met au vote les procès-verbaux des séances du 23 mars et du 13 avril 2015. Ils sont adoptés à l'unanimité. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- 1. La Palestel : autorisation au Président de signer la candidature à l'appel à projet « Réhabilitation énergétique des bâtiments publics » de la Région et lancer le recrutement du Maître d'œuvre
- 2. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Ces adjonctions sont acceptées à l'unanimité.

Le Président passe à l'ordre du jour.

GOUVERNANCE

Nouvelle représentation des communes au conseil communautaire, consécutive au renouvellement partiel du conseil municipal de Colondannes.

Suite au renouvellement partiel du conseil municipal de Colondannes, la communauté de communes doit revoir la répartition de ses sièges au conseil communautaire (obligation consécutive à la censure par le conseil constitutionnel des dispositions de la loi de décembre 2010 permettant d'attribuer des sièges supplémentaires par accord local). En application des nouvelles règles, les sièges supplémentaires attribués lors du renouvellement 2014 doivent être supprimés.

Le nombre de délégués passera donc à 27 membres dès le 17 juin 2015. A compter de cette date, les communes de Lafat, Villard, Maison Feyne, Colondannes, Le Bourg d'Hem et Sagnat n'auront plus qu'un seul titulaire : le Maire. Le 1^{er} adjoint devient automatiquement le suppléant. Les suppléants peuvent assister aux réunions de conseil mais n'ont pas voix délibérative si le titulaire est présent.

M. Jean-Claude Chavegrand explique aux conseillers qu'il a donné sa lettre de démission au Président de la Communauté de Communes ce jour, afin que sa 1ère adjointe qui devait devenir suppléante, puisse garder sa place de titulaire et de Vice-Présidente. Il quitte ensuite la séance.

DOMAINE FINANCIER

<u>Répartition du Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2015 entre les communes et la communauté</u>

Sur proposition d'Hélène Faivre, vice présidente en charge des finances, le conseil décide de ne pas utiliser les possibilités de répartition dérogatoire (encadrées ou libres) : c'est donc la répartition de droit qui s'appliquera sur le territoire (2 abstensions).

Demande de subvention de la CC du Pays Sostranien au financement du centre aquatique

Le Président présente une demande du Président de la Communauté de Communes du Pays Sostranien concernant le centre aquatique qui est en cours de construction, pour une participation au financement. Cette demande est motivée par le fait que ce projet structurant basé à La Souterraine bénéficiera à l'ensemble du Pays Ouest Creuse en particulier pour l'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles, des collèges et pour le lycée.

Le Président rappelle que beaucoup d'écoles du Pays Dunois vont à la piscine de La Souterraine pour les cours de natation. Il lance le débat avec les conseillers.

Tous sont unanimes pour dire que ce projet servira bien au-delà du territoire du Pays Sostranien. Les élus ne sont pas opposés à une participation financière et souhaitent discuter avec les élus du Pays Sostranien pour établir les règles et conditions par convention. Il est nécessaire d'avoir un budget de fonctionnement définitif et d'étudier une clé de répartition pour l'aide financière à apporter. Le dossier sera ensuite étudié par la commission des finances avant de repasser en conseil communautaire qui prendra la décision

INTERCOMMUNALITE

Réunion d'information PLUi

La présentation par les services de la DDT sur les dispositions de la loi Alur concernant la prise de compétence « Plan Local d'Urbanisme » au niveau communautaire, a permis de faire le point sur la situation de notre territoire. 3 communes ont actuellement un POS qui va devenir caduque au 31.12.2015, sauf si la comcom prend d'ici là la compétence PLUi et s'engage dans son élaboration, ce qui est difficilement envisageable en terme de délais.

L'ensemble des communes sera donc en RNU au 1^{er} janvier 2016. A cette date, (mais indépendamment de la prise de compétence PLUi) les dérogations accordées jusque-là pour les permis de construire hors zone urbanisée, ne seront plus possibles.

La prise de compétence PLUi sera obligatoire au 27 mars 2017 (sauf opposition de 25% des communes représentant au moins 20 % de la population), mais les services de la DDT ont précisé que cela n'impliquera pas l'engagement dans l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Le conseil estime que compte tenu qu'aucune commune n'a actuellement un PLU en cours, il n'y a pas d'urgence à s'engager dans la démarche.

Schéma de mutualisation : définition de la méthodologie de travail

Il est rappelé que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 rend obligatoire l'établissement d'un schéma de mutualisation des services entre les communautés de communes et leurs communes membres. La date limite devrait être reportée au 31 mars 2016. L'objectif est de rationnaliser l'organisation des services et des achats

Afin d'engager la démarche, il est constitué un comité de pilotage (élus, secrétaires de mairie, techniciennes de la comcom, représentant des agents technique)

3 Lacs : clôture des comptes et transfert de propriété :

Une réunion avec toutes les collectivités concernées et la DDFIP a été organisée le 2 juin dernier en préfecture à l'initiative de M. le Préfet pour finaliser les modalités de clôture des comptes et de transfert de propriété.

DOMAINE TOURISME

Tarifs gîtes 3 lacs 2016

Après consultation des communes concernées, une légère augmentation est appliquée à l'ensemble des équipements.

Espace Monet Rollinat:

• Gestion de la structure en 2016

Sur proposition de la commission Tourisme, le conseil décide de laisser la gestion à l'Office de Tourisme jusqu'à la fin des travaux de réaménagement de la structure.

• Prestation pour le scénario et les textes du projet de réhabilitation

Le conseil accepte de faire réaliser cette prestation par un professionnel

Création d'un comité d'évaluation et de suivi de gestion des sites et d'un conseil scientifique

Sur proposition de la commission tourisme le conseil met en place :

- Un comité d'évaluation et de suivi de la gestion des sites et des missions déléguées à l'Office de Tourisme :
 - <u>Objectifs</u>: Faire un suivi du travail réalisé dans les sites, vérifier que les missions déléguées sont réalisées par l'Office de Tourisme, s'assurer d'un bon partenariat entre les techniciens des différentes structures— analyse des données proposition de correctifs si besoin répartition du temps mutualisé du poste de Direction entre les structures.
- Un Comité scientifique : instance de réflexions et laboratoire d'idées, il a pour objectifs d'aider le directeur des sites dans la réalisation des expositions, des résidences d'artistes, des projets culturels, dans le choix concernant les investissements, et de donner un avis sur la pertinence des expositions

Ces 2 comités donneront des avis. Le Conseil communautaire restera décisionnaire.

DOMAINE JEUNESSE

Court de tennis : avancement du dossier

Le Président explique que le dossier suit son cours : le permis de construire sera déposé dans la semaine. Les documents nécessaires au marché de travaux, réalisés par l'architecte, sont arrivés lundi 12 juin au bureau et sont en cours de vérification pour un lancement de l'appel à concurrence prévu semaine 26.

<u>La Palestel : autorisation au Président de signer la candidature à l'appel à projet de la Région et lancer le recrutement du Maître d'œuvre</u>

Le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le président à présenter la candidature de la Communauté de Communes du Pays Dunois à l'appel à projet « réhabilitation énergétique des bâtiments publics » et à lancer le marché pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour travailler sur le projet de réhabilitation globale du bâtiment.

DOMAINE SOCIAL

Transport à la Demande : renouvellement convention avec le conseil départemental

La convention en vigueur arrive à terme le 31 août. Selon la décision de principe prise lors de la séance de janvier, le conseil accepte de reconduire le service dans les mêmes conditions qu'actuellement et autorise le Président à signer la convention d'une durée de 10 ans proposée par le conseil départemental, ainsi que celle à intervenir avec les taxis pour l'organisation du transport.

Animation du programme d'amélioration de l'habitat : mise à jour du plan de financement pour l'année 2015

Il intègre la participation du Conseil Régional non prévue initialement, avec pour conséquence une diminution du reste à charge de la communauté de communes (ramené à 14 495 € en prévisionnel)

QUESTIONS DIVERSES

Agenda d'accessibilité programmé

Le conseil décide de demander un report d'un an pour le dépôt des Ad'Ap des bâtiments de La Palestel et de l'Espace Monet Rollinat, report motivé par les projets d'aménagement en cours.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Le Président présente le texte de motion rédigée par l'AMF : Le conseil l'adopte à l'unanimité.